

TENDRE LA MAIN : COMMENT LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE ENGAGENT LEURS DIASPORAS

Financé par
l'Union européenne



Mis en œuvre par l'ICMPD

ICMPD
International Centre for
Migration Policy Development

SOMMAIRE

- 04  **À propos de l'auteur**
- 05  **Avant-propos**
- 06  **Types d'institutions**
- 08  **Cadres juridiques et politiques**
- 09  **Pratiques de la diaspora**
- 10  **Tendances par sous-région**
- 12  **Aperçu par pays**
- 18  **Publications connexes**

© - 2025 - ICMPD. Tous droits réservés. Licence accordée à l'Union européenne sous conditions. Cette publication a été financée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'EUDiF et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'ICMPD ou de l'Union européenne.

Citation : Tongson, M.R., (2025) Tendre la main : Comment les États membres de l'UE engagent leurs diasporas, Bruxelles : ICMPD

À PROPOS DE L'AUTEUR

Le rapport a été préparé par Maria Regina Tongson, avec les conseils de recherche de Dr Fanny Tittel-Mosser, responsable de la gestion des connaissances et de la recherche (2019-2024) et la révision éditoriale de Charlotte Griffiths, responsable des partenariats publics.

Maria Regina «Gia» Tongson est une chercheuse indépendante qui a travaillé avec diverses organisations internationales telles que l'OCDE, l'ICMPD, l'OIT, l'UNICEF et la Banque Mondiale, entre autres. Gia a commencé à collaborer avec l'EUDiF en tant que participante au «Stage pour les Jeunes de la Diaspora». Par la suite, elle a développé une carrière de chercheuse spécialisée dans les politiques de développement des compétences, la migration de la main-d'œuvre et l'engagement de la diaspora. En tant que jeune femme de la diaspora philippine en France, Gia apporte une expérience intersectionnelle vécue et une forte sensibilité au sujet, ce qui est très apprécié par la Facilité Mondiale de l'UE pour la Diaspora.



Gia peut être contactée au sujet de cette publication ou pour d'autres missions via [LinkedIn](#) ou par courriel : gtongson@gmail.com.

AVANT-PROPOS

En 2019, nous avons lancé le projet EUDiF en cartographiant les politiques, les pratiques et les institutions impliquées dans l'engagement des diasporas dans plus de 100 pays partenaires de l'Union Européenne. Cette recherche au niveau mondial a servi de base au projet EUDiF et de ressource pour de nombreuses personnes dans l'écosystème de la diaspora et du développement.

L'équipe de l'EUDiF revient régulièrement sur cette recherche fondamentale : Non seulement nous la mettons à jour chaque année, mais nous l'utilisons également au quotidien pour identifier des pratiques intéressantes, des partenaires potentiels et des tendances émergentes qui servent de base pour nos activités de recherche, de dialogue et de développement des capacités.



Dans ce dernier cas, l'apprentissage par pairs est extrêmement important et la cartographie mondiale nous a aidés à faciliter l'apprentissage intra- et interrégional. Avec cette nouvelle publication, je suis ravie que nous élargissions nos connaissances sur les initiatives nationales aux États Membres de l'UE, ce qui multiplie les possibilités d'apprentissage par pairs et le partage des connaissances entre les régions dans lesquelles notre projet est mis en œuvre.

«Tendre la main : Comment les États membres de l'UE engagent leurs diasporas» est le miroir de la recherche axée sur nos régions partenaires au-delà de l'Europe, complétant le tableau mondial des approches en matière d'engagement des diasporas. Je recommande de le lire en combinaison avec les aperçus régionaux sur l'Afrique, l'Asie, l'Europe de l'Est et l'Asie Centrale, le Moyen-Orient et le Pacifique, ainsi qu'avec la typologie des institutions chargées de l'engagement des diasporas. J'espère que les lecteurs le trouveront instructif, utile et peut-être provocateur sur la façon dont les États Membres de l'UE engagent - ou n'engagent pas - leurs diasporas par contraste avec d'autres parties du monde.

Charlotte Griffiths

Responsable des partenariats publics

TYPES D'INSTITUTIONS

Les États Membres de l'UE disposent d'une grande variété d'institutions chargées de fournir des services à la diaspora. Ces institutions peuvent être soit dédiées à la diaspora, soit liées à la diaspora.

Institutions dédiées à la diaspora

Une institution dédiée à la diaspora est un organisme public ou semi-public qui est exclusivement ou partiellement mandaté pour fournir des services à la diaspora et/ou pour créer un environnement propice à l'engagement de la diaspora ([EUDiF, 2023](#)). Par exemple, l'[Office central d'État pour les Croates à l'étranger](#) est une institution dédiée à la diaspora car il a été créé spécifiquement pour protéger les droits et les intérêts de la diaspora croate et pour promouvoir les relations du pays avec la diaspora.

Dans l'ensemble de l'UE, il existe différents types d'institutions dédiées à la diaspora. Les institutions du gouvernement central comprennent des ministères et leurs sous-unités, des sous-ministres, des organes consultatifs et des organes exécutifs, qui sont souvent chargés de protéger les droits des citoyens à l'étranger, d'offrir des services consulaires et de fournir une assistance en temps de crise. Ces institutions sont également chargées d'élaborer des politiques et des mesures de soutien aux diasporas, notamment en consultation avec des groupes de diasporas. En outre, les types d'institutions hybrides ou non conventionnelles de la diaspora, tels que les quangos et les associations d'intérêt public, font également partie des cadres de gouvernance de la diaspora des États Membres de l'UE.

Institutions liées à la diaspora

Les institutions de la diaspora ne sont pas toutes dédiées à la diaspora. Dans certains cas, elles peuvent être simplement liées à la diaspora, dans le sens qu'elles offrent des services publics utiles à la diaspora (par exemple, la diffusion d'informations, le soutien administratif et consulaire), mais remplissent d'autres fonctions principales qui ne sont pas uniquement au bénéfice de la diaspora en particulier.

Les institutions liées à la diaspora identifiées dans les États Membres (EM) de l'UE comprennent des organes représentatifs dans les pays d'accueil, qui sont souvent chargés de mener des consultations et des activités de dialogue avec des groupes de la diaspora et de transmettre des connaissances aux organes de décision politique dans les pays d'origine (EM de l'UE). De nombreux États Membres de l'UE disposent également des instituts culturels et éducatifs (par exemple, l'[Institut suédois \[Svenska Institutet\]](#)) qui organisent des expositions culturelles ; ces institutions servent d'espaces où les membres de la diaspora à l'étranger peuvent se rassembler et participer à la promotion de leurs cultures et de leurs langues.

- ➔ Au sein de ces deux groupes, l'EUDiF a identifié neuf types d'institutions différentes, allant des ministères aux associations d'intérêt public. Pour plus d'informations sur les différents types d'institutions dans le monde de l'engagement des diasporas, consultez la publication [Une typologie des institutions d'engagement des diasporas](#).

Institutions des États Membres de l'UE

En 2024, dans les 27 États membres de l'UE, un total de 97 institutions publiques dédiées à la diaspora ont été identifiées. **Une forte majorité (21 pays, 78 %) des États Membres de l'UE disposent d'au moins une institution publique entièrement dédiée à leur diaspora**, et 16 pays (59 %) disposent de plusieurs institutions dédiées à la diaspora au niveau central avec un mandat spécifique pour l'engagement et les affaires de la diaspora.

Figure 1. États membres de l'UE disposant d'une institution, d'une loi et/ou d'une stratégie dédiée à la diaspora



CADRES JURIDIQUES ET POLITIQUES

Au total, 57 lois et stratégies liées à la diaspora ont été répertoriées dans l'UE ; **13 (48%) des EM de l'UE disposent d'une loi, d'une stratégie ou d'une politique dédiée à la diaspora.**

Un grand nombre parmi elles définissent la diaspora nationale d'une manière étroitement liée à l'histoire du pays, par exemple, les communautés diasporiques créées à partir de populations qui ont fui les guerres européennes (par exemple, la Croatie) ou en raison de changements de frontières (par exemple, la Hongrie). Ces définitions ont des conséquences importantes sur l'accès à la citoyenneté des personnes ayant un héritage dans un État Membre de l'UE donné, ainsi que sur l'accès aux initiatives de la diaspora, par exemple celles destinées aux personnes de certaines origines ethniques.

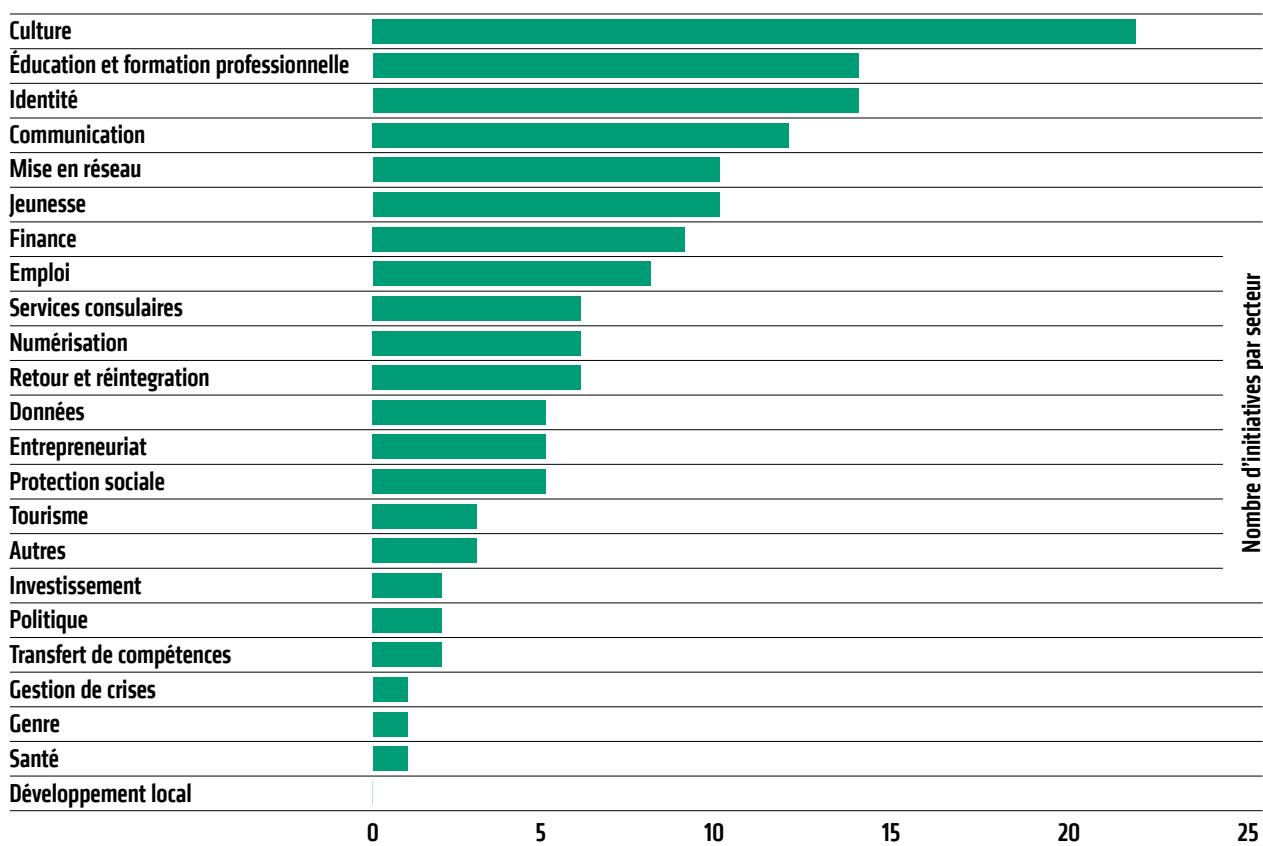
Outre les lois sur la diaspora, plusieurs pays ont également mis en place des stratégies dédiées à la diaspora qui seront activement appliquées à partir de 2024, à savoir le [Chypre](#), l'[Estonie](#), la [Finlande](#), la [Grèce](#), l'[Irlande](#) et la [Roumanie](#). Ces stratégies décrivent des objectifs pour s'engager avec leur diaspora et fournissent un cadre pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques qui couvrent une grande variété de sujets. Les objectifs communs de ces stratégies pour la diaspora comprennent le renforcement des relations avec les communautés de la diaspora à l'étranger, la préservation de leur identité culturelle et de leur sensibilisation nationale, la promotion de leur participation civique et politique continue dans leur pays d'origine, la facilitation de leur intégration dans les sociétés d'accueil, le soutien (par exemple, ressources financières, développement des capacités) aux organisations de la diaspora, et l'encouragement du retour et de la réintégration.

Outre les lois et stratégies nationales, l'UE a également adopté des politiques applicables à tous les États Membres de l'UE. Il s'agit notamment de la [directive sur la protection consulaire du 20 avril 2015](#), qui stipule que les citoyens de l'UE peuvent faire appel aux services consulaires de tout autre pays de l'UE en l'absence de représentation diplomatique dans leur pays d'origine. De plus, le [règlement \(CE\) n° 883/2004](#) sur la coordination des systèmes de sécurité sociale vise à renforcer la coopération entre les institutions de sécurité sociale des États Membres, ainsi qu'à faciliter le mouvement des citoyens de l'UE pour les études, les loisirs et les opportunités professionnelles en garantissant l'accès à la sécurité sociale.

PRATIQUES DE LA DIASPORA

Au total, 107 pratiques de la diaspora ont été répertoriées dans les 27 États membres de l'UE. La grande majorité de ces initiatives ont une portée mondiale, seules quelques initiatives se limitant à une région ou à un ensemble de pays. La plupart des initiatives relatives aux diasporas sont également mises en œuvre au niveau du ministère ou de l'agence centrale et, dans certains cas, en partenariat avec d'autres institutions publiques, des organisations de diasporas ou d'autres types d'acteurs actifs dans le domaine de l'engagement des diasporas. Les secteurs d'intervention répertoriés les plus communs sont résumés dans la figure 1 ci-dessous.

Figure 2. Secteurs des initiatives de la diaspora mises en œuvre par les États membres de l'UE



Le secteur d'intervention le plus commun est la culture, avec 22 initiatives répertoriées. La plupart de ces initiatives sont mises en œuvre par des États Membres de l'UE d'Europe de l'Est et du Sud, certaines provenant des États baltes (Lettonie, Lituanie). Ces initiatives dans le secteur culturel prennent la forme de programmes linguistiques destinés à la diaspora et à ses descendants ; de concours artistiques, musicaux, littéraires et de danse ; de camps d'été pour les jeunes afin de promouvoir l'apprentissage de la culture et de l'histoire du pays ; de la préservation du patrimoine culturel (par exemple, le [programme des compatriotes](#) de l'Estonie) ; du soutien financier à des projets culturels, etc.

Parmi les autres secteurs communs d'initiatives gouvernementales en faveur des diasporas figurent l'éducation et la formation professionnelle ainsi que l'identité, avec 14 initiatives cartographiées pour chacun de ces secteurs, suivis par la communication, avec 12 initiatives cartographiées dans les États Membres de l'UE. En outre, les initiatives d'engagement de la diaspora dans les secteurs du réseautage et de la jeunesse (10 initiatives chacun) et de la finance (9 initiatives) sont également assez répandues dans l'UE.

TENDANCES PAR SOUS-RÉGION

États Membres de l'Est et du Sud de l'UE

Les États Membres de l'UE situés en Europe de l'Est ((la Bulgarie, la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie) et en Europe du Sud (la Croatie, Chypre, la Grèce, l'Italie, Malte, le Portugal, l'Espagne) ont les niveaux les plus élevés d'engagement avec leur diaspora. Tous les pays de la région disposent d'une institution dédiée à la diaspora, la grande majorité d'entre eux ayant plusieurs organes de gouvernance qui travaillent sur divers aspects des affaires de la diaspora. Seuls cinq États Membres de l'UE permettent aux citoyens non-résidents d'élire leurs propres représentants au parlement (bien qu'ils n'offrent qu'un nombre limité de sièges) ; quatre d'entre eux (la Croatie, l'Italie, le Portugal et la Roumanie) se trouvent en Europe de l'Est et du Sud, ce qui démontre une tendance significative dans la sous-région en terme d'engagement de la diaspora dans la sphère politique ([Lafleur & Vintila, 2020](#)).



Les initiatives des pays dans ces régions mettent fortement l'accent sur la promotion de l'identité et le maintien des liens avec la patrie, ainsi que sur le renforcement de l'éducation et de la culture parmi les générations suivantes de la diaspora. Par exemple, les camps d'été pour les jeunes et les programmes linguistiques sont des initiatives très communes de la diaspora. Il est également plus commun pour les États Membres de l'UE dans ces régions de promouvoir des initiatives de retour et de réintégration.

États Membres baltes de l'UE

Tous les États Membres baltes de l'UE (l'Estonie, La Lettonie et La Lituanie) disposent d'une stratégie ou d'une politique dédiée à la diaspora et au moins d'une institution dédiée à la diaspora (à l'exception de l'Estonie).



Les initiatives de la diaspora dans cette région tendent à se concentrer sur l'identité et la culture, par exemple par le biais de camps d'été et de programmes linguistiques pour les enfants de la diaspora. Ces pays mettent également en œuvre plusieurs initiatives visant à mobiliser le capital économique et humain de la diaspora, telles que des programmes d'emploi local et des initiatives de transfert de compétences. La Lettonie et la Lituanie mettent l'accent sur la promotion du retour et de la réintégration des citoyens résidant à l'étranger.

États Membres occidentaux de l'UE

Les États Membres de l'UE situés en **Europe occidentale** (l'**Autriche, la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas**) varient en termes du niveau d'engagement de la diaspora, bien qu'en général, les efforts restent limités dans cette région. Alors que la plupart des États Membres de l'UE en Europe occidentale disposent d'une institution dédiée à la diaspora, un seul (l'Irlande) dispose d'une stratégie dédiée à la diaspora, et seule la France a des représentants de la diaspora au parlement. En général, l'engagement de la diaspora n'est pas une priorité dans l'agenda politique des gouvernements de cette région, et la plupart des initiatives de la diaspora se concentrent sur la facilitation de l'accès aux services consulaires (par exemple, par le biais de la numérisation) et en fournissant des informations aux ressortissants à l'étranger, y compris en cas d'urgence.



Il est rare que les États Membres de l'UE en Europe occidentale reconnaissent la valeur ajoutée de la diaspora au développement national. L'exception notable est l'Irlande, qui a « l'intention de maximiser le potentiel de la diaspora pour les intérêts nationaux irlandais » (Hickman, 2020) et qui a donc pris des initiatives pour tirer parti de leur capital économique et encourager la migration de retour. La France fait également figure d'exception dans le sens qu'elle a un engagement relativement fort auprès de ses ressortissants à l'étranger, notamment en leur permettant d'élire des représentants au parlement et en mettant en place des structures de sécurité sociale spécifiquement destinées à sa diaspora. La France a également lancé de nombreuses initiatives dans le secteur culturel, bien que le public cible aille bien au-delà de la diaspora.

États Membres nordiques de l'UE

Parmi toutes les régions, les États membres de l'UE de la **région nordique** (le **Danemark, la Finlande, la Suède**) ont le plus faible niveau d'engagement de la diaspora et disposent moins de politiques et d'institutions dédiées à la diaspora que le reste de l'UE. Aucun des États Membres de cette région ne dispose d'une institution dédiée à la diaspora, et un seul (la Finlande) dispose d'une stratégie ou d'une politique dédiée à la diaspora.



S'il existe quelques projets d'engagement de la diaspora dans le domaine de l'éducation ou de la culture, ils sont très limités, voire inexistant dans certains pays. Les gouvernements des pays nordiques ont tendance à se concentrer sur l'aide sociale fournie aux citoyens et aux résidents à l'intérieur de leurs frontières, et l'accès à la sécurité sociale est pratiquement coupé dès que les individus quittent le territoire. Ces pays ne sont guère incités à élaborer des politiques spécifiques aux diasporas, car ils s'appuient largement sur des accords multilatéraux (par exemple, les pays nordiques, l'UE) qui prévoient déjà l'accès aux services sociaux pour les citoyens à l'étranger, en particulier dans les pays nordiques voisins, où leurs citoyens ont pratiquement les mêmes droits que les ressortissants nationaux.

APERÇUS PAR PAYS

État Membre de l'UE



Autriche

L'Autriche a pris une série de mesures pour permettre aux Autrichiens à l'étranger d'interagir plus facilement avec les autorités autrichiennes et de recevoir des documents à l'étranger. La plupart des initiatives destinées à la diaspora visent à numériser les services gouvernementaux ou à permettre aux autorités d'atteindre plus facilement les citoyens à l'étranger. Dans une certaine mesure, l'Autriche se concentre également sur la promotion de la culture autrichienne parmi ses citoyens à l'étranger et les tient informés des événements dans leur pays, bien que la promotion d'un sens commun de l'identité ne soit pas aussi forte que pour les autres États Membres de l'UE.



Belgique

La diaspora ne figure pas parmi les priorités de l'agenda politique au niveau central en Belgique, ce qui se caractérise par l'absence d'institutions publiques dédiées à la protection des intérêts de la diaspora belge. Les communautés flamande et wallonne ont toutes deux mis en place des institutions au niveau régional pour organiser certaines initiatives de la diaspora, les institutions flamandes étant plus actives dans la création de liens socioculturels avec la diaspora ([Mandin, 2020](#)).



Bulgarie

La Bulgarie met l'accent sur l'engagement avec les communautés d'outre-mer ou des non-citoyens d'origine bulgare et sur la préservation de leur patrimoine culturel par le biais de diverses initiatives. Ces initiatives comprennent des concours culturels (chant, art, littérature), ainsi que des cours de langue bulgare. La Bulgarie dispose également d'une infrastructure bien développée pour l'engagement de la diaspora, avec de nombreuses institutions dédiées au renforcement des liens avec la diaspora.



Croatie

Alors que les partis d'opposition en Croatie cherchent à atténuer l'influence de la diaspora sur les affaires locales, la taille importante de la diaspora, l'émigration continue et le besoin d'investissement de la diaspora contribuent à motiver l'État à s'engager avec les Croates de l'étranger ([Winland, 2020](#)). Bien que la Croatie dispose de plusieurs institutions dédiées à la diaspora, elle ne dispose pas d'une loi ou d'une stratégie dédiée à la diaspora, et les initiatives restent limitées à l'objectif de maintenir les liens par le biais d'échanges culturels et de programmes éducatifs.



Chypre

Les politiques de la diaspora chypriote ont deux objectifs principaux : attirer les retours et les investissements et sensibiliser à l'identité et à l'histoire chypriotes. Si les initiatives économiques sont encore limitées, la Chypre est très active dans le domaine de l'éducation et de la culture, où elle propose des cours de langue et des camps d'été pour les jeunes (jusqu'à la quatrième génération). Si le gouvernement souligne l'importance politique et économique de la diaspora, les principaux domaines d'action sont de nature socioculturelle, comme en témoigne le soutien important apporté aux écoles et aux cours de langue ([Konsantinidou, 2020](#)).



République tchèque

L'engagement de la République tchèque auprès de sa diaspora se concentre sur les politiques culturelles et éducatives, tandis que les services consulaires restent basiques. Les autorités sont très favorables à la promotion de la culture et de l'identité tchèque au sein des communautés de la diaspora et à la transmission de la connaissance de la langue tchèque aux générations suivantes, dans l'espoir que cela favorise le retour et la réintégration. L'enseignement de la langue, de l'histoire et de la géographie tchèques est l'une des principales activités soutenues par les institutions tchèques de la diaspora, à travers l'appui financier aux organisations diasporiques ou par le soutien aux affectations des enseignants à l'étranger ([Janská & Janurová, 2020](#)).



Danemark

Peu d'efforts ont été déployés pour élaborer des politiques ciblant directement la diaspora danoise, et il n'existe pas non plus d'institution publique officielle chargée des citoyens danois résidant à l'étranger. Des services consulaires (sous forme d'aide directe ou de conseils) peuvent être fournis, mais ils impliquent un coût financier. Les citoyens danois perdent également l'accès à la plupart des prestations sociales lorsqu'ils quittent le territoire ([Careja, 2020](#)). Les initiatives d'engagement de la diaspora dans le domaine de la culture et de l'éducation restent rares.



Estonie

La politique de la diaspora de l'Estonie est principalement axée sur la promotion de la langue et de la culture à l'étranger et se concentre rarement sur la protection sociale. Les organisations locales de la diaspora offrent un certain soutien, mais elles sont rarement financées par l'État et dépendent fortement des financements de projets ([Saar, 2020](#)). L'Estonie ne dispose pas d'un ministère ni d'une unité spécifiquement dédiée aux Estoniens de l'étranger, mais elle a élaboré son propre [plan d'action pour la diaspora estonienne pour la période 2022-2025](#).

MISE EN LUMIÈRE

Les efforts déployés par l'Estonie pour devenir l'une des principales sociétés numériques au monde sont de plus en plus visibles dans l'espace de la diaspora. L'[initiative e-Residency](#) du pays est une identité numérique délivrée par le gouvernement qui permet aux entrepreneurs non estoniens d'accéder à distance aux opportunités commerciales en Estonie et de prendre part au développement du pays. Cette initiative a permis à l'Estonie de donner un nouveau sens au terme «diaspora» en dépassant les notions conventionnelles de citoyenneté ou de liens patrimoniaux avec le pays. En 2023, Lauri Haav, directeur général de e-Residency, a déclaré : «Nous sommes très fiers que 100 000 e-résidents constituent [la] diaspora mondiale unique de l'Estonie, la seule société numérique au monde... Nous considérons tous nos e-résidents, où qu'ils soient dans le monde, comme nos ambassadeurs». ([Brown, 2023](#)).



Finlande

La Finlande ne dispose pas d'une politique spécifique au niveau mondial pour soutenir les Finlandais à l'étranger, mais applique plutôt une politique régionale selon laquelle les Finlandais vivant dans les pays nordiques bénéficient globalement des mêmes droits que les ressortissants de ces pays. L'une des principales caractéristiques de l'infrastructure de la diaspora finlandaise est le recours à la coopération nordique qui permet à ses citoyens à l'étranger de bénéficier d'un traitement favorable de la part des services consulaires et de la protection sociale des autres États. Les affaires liées à la diaspora sont gérées en Finlande plus étroitement par le [ministère de l'intérieur](#) (plutôt que par le ministère des affaires étrangères comme c'est généralement le cas), et les liens entre les Finlandais expatriés et le gouvernement central sont médiés par une entité tierce (non gouvernementale), le [Parlement finlandais des expatriés](#).



France

La France a un niveau d'engagement relativement élevé envers ses expatriés par rapport aux normes de l'Europe occidentale et dispose de nombreuses institutions dédiées à la diaspora couvrant les sphères culturelles (voir ci-dessous) et politiques (par exemple, la représentation des membres de la diaspora au parlement). Malgré cela, la France ne dispose pas d'une stratégie intégrée et dédiée spécifiquement à l'engagement de la diaspora.

En termes d'engagement auprès de ses citoyens à l'étranger, la France est particulièrement active dans le domaine culturel et dispose d'un réseau de centres culturels publics et privés tels que l'[Institut français](#), l'[Alliance française](#) et l'[Agence pour l'enseignement français à l'étranger](#). Ces centres ne sont pas des institutions dédiées à la diaspora, mais constituent néanmoins des carrefours permettant aux ressortissants français à l'étranger de se rassembler et de rester en contact avec leur **culture**. Bien que centrés sur la culture, ils ne partagent pas les mêmes caractéristiques que les projets culturels mis en œuvre par les pays d'Europe de l'Est : les initiatives de la France promeuvent la culture française auprès d'un public plus global, et non exclusivement auprès de sa diaspora.

MISE EN LUMIÈRE

Alors que la France est la plus active dans le secteur culturel à l'échelle mondiale, certaines initiatives sont disponibles pour les ressortissants français à l'étranger afin de leur assurer un accès à la sécurité sociale. La [Caisse des Français de l'étranger](#) est une institution unique dédiée à la diaspora, **en ce sens** qu'il s'agit d'un organisme de sécurité sociale qui offre des régimes de protection sociale (santé, maternité, invalidité et accidents du travail) spécifiquement destinées aux ressortissants français à l'étranger. Créée en 1978, elle est gérée par le Ministère de la Sécurité Sociale et le Ministère du Budget, et est régie par le code de la sécurité sociale français. Elle est ouverte à tous les expatriés français, ainsi qu'aux ressortissants de l'UE, de l'EEE et de la Suisse.



Allemagne

Il ne semble pas y avoir de coordination concertée entre les ministères allemands chargés des ressortissants allemands vivant à l'étranger ([Klekowski von Koppenfels, 2020](#)). Certains États, comme la Bavière, proposent des programmes de retour (en particulier pour les Allemands hautement qualifiés), mais les autres exemples restent limités. Les initiatives en faveur de la diaspora concernent principalement les services consulaires et la numérisation, tandis que peu d'attention est accordé à la culture et l'identité. L'Allemagne suit une approche nordique, dans laquelle l'accès à la sécurité sociale est basé sur la résidence dans le pays plutôt que sur la citoyenneté.



Grèce

La Grèce dispose d'une structure d'engagement de la diaspora bien développée, composée de plusieurs institutions dédiées à la diaspora et d'une stratégie dédiée à la diaspora. Les autorités consulaires grecques peuvent offrir un soutien pour faciliter le retour à la résidence et à l'activité économique en Grèce, y compris, dans certains cas, pour les non-citoyens.

La Grèce a une approche multiforme en matière de politique linguistique, culturelle et éducative, reflétant la conviction selon laquelle l'acquisition de la langue grecque constitue l'un des meilleurs moyens de renouer les liens avec la Grèce. Comme de nombreux pays d'Europe du Sud et de l'Est, la Grèce organise des programmes culturels immersifs pour les jeunes membres de la diaspora. Les institutions grecques ne font pas de distinction claire entre la diaspora et les ressortissants grecs, ce qui indique que l'accent est mis sur les «liens du sang» plutôt que sur la citoyenneté lorsqu'il s'agit d'aborder la diaspora ([Moutslos & Mavrodi, 2020](#)).



Hongrie

La Hongrie dispose d'une structure d'engagement de la diaspora très développée et institutionnalisée. Elle dispose d'une couverture juridique étendue pour les Hongrois vivant à l'étranger, l'engagement à soutenir la diaspora («les Hongrois vivant au-delà de ses frontières») étant inscrit dans la Constitution. La Hongrie dispose de stratégies spécifiques pour la diaspora ainsi que de programmes/projets gouvernementaux, qui accordent une attention particulière aux Hongrois des pays voisins (étant donné qu'une proportion importante de la diaspora se trouve dans ces régions en raison des changements de frontières survenus après la Première Guerre mondiale). La Hongrie assure également le financement des activités d'engagement de la diaspora par le biais d'un fonds dédié. Comme dans de nombreux pays d'Europe de l'Est, les initiatives de la diaspora sont fortement axées sur l'identité et la préservation de la culture, et visent à faciliter le retour et la réintégration des membres de la diaspora. Dans la plupart des cas, les prestations sociales en Hongrie requièrent la résidence dans le pays.

MISE EN LUMIÈRE

L'[Institut de recherche sur les communautés hongroises à l'étranger](#) est une institution unique en son genre consacrée à la diaspora, et c'est le seul État Membre de l'UE à disposer d'un institut de recherche axé sur les sujets liés à la diaspora. Fondé en 2011, l'Institut vise à mener des recherches scientifiques sur les communautés hongroises à l'étranger afin d'informer les politiques publiques. Son champ d'activités peut être divisé en trois sphères principales : la génération de connaissances par la recherche et l'analyse ; la présentation et la diffusion des connaissances (par exemple, par le biais de publications et d'événements); et le transfert de connaissances via des opportunités éducatives.



Irlande

L'Irlande reconnaît que la diaspora est un atout précieux et cherche à maximiser le capital humain et économique pour les intérêts nationaux irlandais ([Hickman, 2020](#)). Le gouvernement a mis en place une série d'initiatives destinées à la diaspora, dont beaucoup visent à renforcer les liens avec les communautés de la diaspora, à attirer les citoyens irlandais de l'étranger dans le pays, à reconnaître les réalisations de la diaspora et à exploiter leur capital économique. Il n'y a pas autant de projets culturels ou éducatifs en Irlande que dans d'autres États Membres de l'UE.



Italie

La consultation et la représentation politique des citoyens italiens à l'étranger constituent une caractéristique essentielle de la politique d'engagement de la diaspora italienne ([Caldarini, 2020](#)). Bien que l'Italie dispose d'instituts culturels dédiés à l'étranger, le gouvernement ne semble pas avoir autant de projets culturels que ceux des puissances culturelles voisines telles que la France. En outre, l'Italie s'appuie fortement sur les *Patronati*, qui sont des centres de conseil en matière d'aide sociale qui donnent accès à la protection sociale et aux services sociaux, pour atteindre les citoyens italiens à l'étranger et leur fournir des services de sécurité sociale.



Lettonie

La Lettonie a formulé sa politique diasporique dans les années 2010, avec le ministère des Affaires Étrangères étant l'institution principale. Ses principaux domaines de travail incluent l'engagement civique et politique de la diaspora, la coopération dans les domaines des affaires, des sciences, de l'éducation et de la culture, la promotion du retour en Lettonie et l'aide d'urgence ([Lulle, 2020](#)). Les initiatives lettones en faveur de la diaspora tendent à se concentrer sur l'identité et la culture, mais surtout sur le retour et la réintégration.



Lithuanie

La Lituanie dispose d'un ensemble d'institutions de la diaspora, ainsi que d'initiatives de la diaspora qui couvrent un large éventail de secteurs. Le pays dispose non seulement de projets culturels et identitaires, mais aussi de projets qui visent à exploiter le capital humain et économique de la diaspora. Un grand nombre d'initiatives visent l'emploi en Lituanie et le retour et la réintégration.



Luxembourg

La diaspora luxembourgeoise réside majoritairement dans l'UE. Les autorités n'ont pas élaboré de politiques spécifiques ciblant la diaspora, ni mis en place d'institution dédiée à la diaspora. Les initiatives de la diaspora au Luxembourg visent principalement à faciliter le processus d'enregistrement et à informer les citoyens émigrants sur les services publics disponibles à l'étranger (ces services sont principalement offerts par les missions diplomatiques belges, étant donné que le réseau luxembourgeois de consuls est très restreint).



Malte

Bien que Malte dispose d'une institution dédiée à la diaspora et de quelques initiatives d'engagement de la diaspora, elles sont principalement liées à la facilitation de l'accès aux services consulaires. A la date de rédaction de ce rapport, aucune politique ni programme n'a été mis en place pour inciter les ressortissants maltais à rentrer au pays.



Pays-Bas

En général, les politiques socio-économiques néerlandaises en faveur de la diaspora semblent limitées. Les Pays-Bas disposent d'une institution dédiée à la diaspora : la [Fondation pour l'éducation néerlandaise dans le monde](#), une association d'utilité publique mandatée par le ministère de l'éducation, de la culture et des sciences pour promouvoir la langue et la culture néerlandaises auprès des membres de la diaspora et de leurs enfants. Les initiatives de la diaspora néerlandaise sont largement axées sur la diffusion d'informations aux ressortissants qui voyagent ou s'installent à l'étranger, ainsi que sur la facilitation de l'accès aux services consulaires.



Pologne

La Pologne dispose d'un réseau bien développé d'institutions dédiées à sa diaspora. Ses initiatives sont fortement axées sur la promotion de la culture et le renforcement de l'identité des communautés polonaises à l'étranger. Le secteur d'intervention le plus développé est l'éducation des enfants polonais à l'étranger, qui est récemment devenue une priorité de la [politique de la diaspora polonaise](#). Ces activités plus récentes sont conformes aux priorités du gouvernement, à savoir la promotion de la langue et de la culture polonaises, ainsi que le maintien et le renforcement de l'identité nationale des ressortissants polonais vivant à l'étranger ([Lesińska & Wróbel, 2020](#)).



Portugal

Le Portugal dispose d'une infrastructure diasporique bien développée et d'une série d'initiatives axées non seulement sur la culture et l'identité, mais aussi sur l'investissement de la diaspora. Il dispose également de politiques qui permettent aux citoyens à l'étranger de voter, mais ses politiques sont plus limitées dans les domaines de la protection sociale ([Marques & Góis, 2020](#)). Malgré avoir été un pays d'émigration pendant une grande partie de son histoire, le Portugal a moins d'initiatives visibles pour sa diaspora que d'autres pays d'Europe du Sud et de l'Est et n'a pas de stratégie d'engagement de la diaspora.



Roumanie

La Roumanie a considérablement développé son réseau de consulats afin de maintenir et de promouvoir l'identité nationale au sein de sa diaspora, de promouvoir le travail des organisations de la diaspora et de faciliter l'intégration des Roumains dans leurs sociétés d'accueil. La Roumanie a également fait des efforts pour inciter les citoyens à revenir, notamment en offrant une aide financière à la création des entreprises et un soutien à la réintégration par l'intermédiaire d'[InvestRomania \(Nica & Moraru, 2020\)](#). La Roumanie a également pris des initiatives pour préserver l'identité roumaine au sein de sa diaspora, comme la Journée des Roumains de l'étranger. Par rapport à d'autres pays d'Europe de l'Est, la Roumanie met davantage l'accent sur le rôle de la diaspora dans le développement économique.



Slovaquie

Les efforts de la Slovaquie en faveur de la diaspora donnent la priorité à l'engagement éducatif et culturel avec les Slovaques ethniques résidant à l'étranger. Le pays se concentre fortement sur l'amélioration de la connaissance de la culture et de la langue slovaques par sa diaspora, ainsi que sur le renforcement des liens entre la diaspora et la patrie ([Vašečka & Žúborová, 2020](#)). La Slovaquie met l'accent sur l'identité, avec des initiatives visant à préserver l'histoire des Slovaques ethniques et à leur fournir un accès à une grande variété d'avantages en Slovaquie (vivre, travailler, étudier sans visa).



Slovénie

L'engagement de la Slovénie auprès de sa diaspora est essentiellement de nature politique et culturelle et vise principalement à préserver l'identité, le patrimoine, la langue et la culture slovènes ([Vah Jevšnik & Cukut Krilić, 2020](#)). La Slovénie accorde une place importante à la diaspora dans les pays voisins et dispose d'organismes spécifiques dédiés aux ressortissants slovaques résidant dans ces régions. Alors que les initiatives de la diaspora slovène se sont concentrées sur la culture et l'identité, en 2022 le pays a commencé à développer des projets économiques, principalement avec la création de l'[Organisme de coordination économique des Slovènes](#) dans les pays voisins.



Espagne

Les politiques espagnoles d'engagement de la diaspora tendent à se concentrer sur le retour des émigrants et sur leur réintégration, considérée comme une priorité dans la Constitution. Cela se traduit par l'octroi de diverses prestations sociales aux rapatriés. L'Espagne consacre également des ressources importantes à la mise en œuvre de programmes éducatifs et culturels pour les jeunes Espagnols à l'étranger, qui sont dispensés par des écoles espagnoles. Les transferts de fonds et les activités économiques de la diaspora ne sont pas aussi courants en Espagne ([Palop-García, 2020](#)).



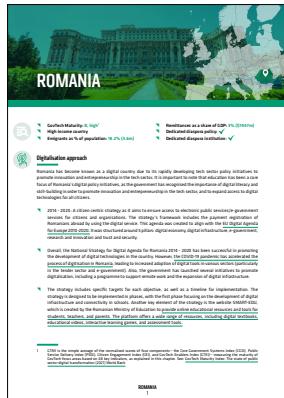
Suède

La Suède ne dispose pas d'une institution dédiée à la diaspora, ni d'une stratégie ou d'une politique spécifique ([Nyhammar & Olsson, 2020](#)). En fait, les autorités suédoises ont un engagement limité avec les ressortissants à l'étranger, sauf dans le domaine de l'éducation. La Suède finance des écoles de langue suédoise dans 11 pays et l'[Agence nationale pour l'éducation](#) propose des cours de suédois supplémentaires aux enfants à l'étranger. Dans la pratique, les accords bilatéraux entre les pays nordiques facilitent l'accès des ressortissants suédois au Danemark et en Finlande au système de protection sociale de leur pays d'accueil, ce qui n'incite guère la Suède à développer ses propres politiques en matière de diaspora.

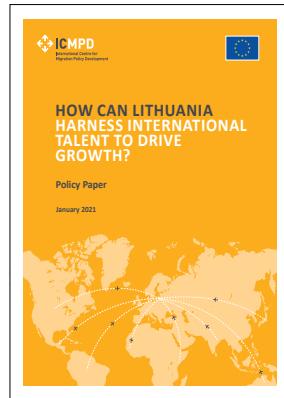
POUR EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations sur certaines initiatives d'engagement de la diaspora, consultez la [base de données des pratiques de l'EUDIF](#), la carte de l'engagement de la diaspora et les publications suivantes:

Profils des pairs

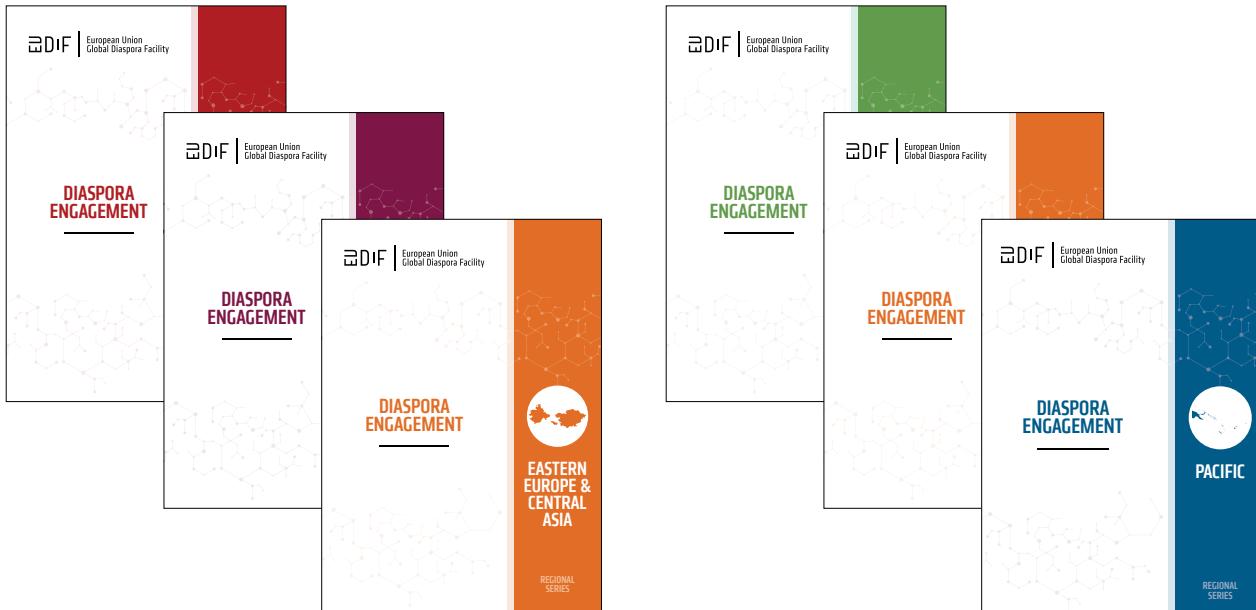


Document d'orientation de l'ICMPD



Aperçus régionaux :

Afrique, Asie, Europe de l'Est et Asie centrale, Amérique latine et Caraïbes, Moyen-Orient et Pacifique.





European Union Global Diaspora Facility

ICMPD

2 Place du Champ de Mars
1050 Brussels
Belgium



www.diasporafordevelopment.eu



EU-diaspora@icmpd.org



[@diaspora4devEU](https://twitter.com/diaspora4devEU)